

Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du jeudi 06 février 2020**

L'an deux mille vingt et le six février l'assemblée régulièrement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Régis LE FLOHIC.

Présents : 9**Votants:** 9**Sont présents:** Ronna CHALVET, Jean-Marc DUREY, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Régis LE FLOHIC, Emmanuel VERILHAC, Jean BYKENS, Lydia TABARY, Emilie MALEYSSON**Représentés:****Excuses:****Absents:** Jean Francois LALFERT**Secrétaire de séance:** Delphine FEUILLADE BRIERE**Objet: Achat parcelles Route du Clapeyrol régularisation (parcelle 320A 949 et 951) - DE 2020 01**

Le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles constituant la route du Clapeyrol pour que cette route puisse être enregistrée dans la voirie communale. Des accords avaient déjà été pris pour des cessions à l'Euro symbolique.

Il demande donc au conseil l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

liste des parcelles :

Section	Nouveau numéro de parcelle	Ancien numéro de parcelle
320A	951	64
320A	949	64

Après avoir entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres

Objet: Demande de subvention à l'Etat pour l'Extension du cimetière de Malarce - DE 2020 02

Le maire explique au conseil municipal que le choix des entreprises étant fait pour la réalisation des travaux pour le projet d'"Extension du cimetière de Malarce", il y a lieu de préciser le plan de financement.

Le projet d'Extension du cimetière de Malarce comprendrait donc :

- Aménagement de l'accès et terrassement
- Restauration des murs en pierres sèches
- Grillage portail et piliers
- Végétalisation du grillage de la clôture

Travaux	Montant TTC	Montant HT
Restauration des murs en pierres sèches	39 414 €	32 845 €
Aménagement de l'accès et terrassement	22 998 €	19 165 €
Grillage portail et piliers	20 970 €	17 475 €
Végétalisation du grillage de la clôture	335.50 €	305 €
TOTAL	83 737.50 €	69 790 €

nécessaire à chaque demande de subvention au SDE 07.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- d'accepter les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ou représentés.

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) - DE 2020 05

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

Objet: Approbation du plan de financement pour l'Extension du cimetière de Malarce - DE 2020 06

Le maire explique au conseil municipal que le choix des entreprises étant fait pour la réalisation des travaux pour le projet d'"Extension du cimetière de Malarce", il y a lieu de préciser le plan de financement.

Le projet d'Extension du cimetière de Malarce comprendrait donc :

- Aménagement de l'accès et terrassement
- Restauration des murs en pierres sèches
- Grillage portail et piliers
- Végétalisation du grillage de la clôture

Le Maire demande l'autorisation de demander des subventions pour ce projet à l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré Autorise le Maire à l'unanimité à :

- Solliciter des subventions auprès de l'ETAT pour un montant de 13 958 € soit 20% du total des travaux hors taxes 69 790 €.
- Signer toutes les pièces nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre tous les membres.

Objet: Demande de subvention au Conseil Régional pour l'Extension du cimetière de Malarce - DE 2020 03

Le maire explique au conseil municipal que le choix des entreprises étant fait pour la réalisation des travaux pour le projet d'"Extension du cimetière de Malarce", il y a lieu de préciser le plan de financement.

Le projet d'Extension du cimetière de Malarce comprendrait donc :

- Aménagement de l'accès et terrassement
- Restauration des murs en pierres sèches
- Grillage portail et piliers
- Végétalisation du grillage de la clôture

Travaux	Montant TTC	Montant HT
Restauration des murs en pierres sèches	39 414 €	32 845 €
Aménagement de l'accès et terrassement	22 998 €	19 165 €
Grillage portail et piliers	20 970 €	17 475 €
Végétalisation du grillage de la clôture	335.50 €	305 €
TOTAL	83 737.50 €	69 790 €

Le Maire demande l'autorisation de demander des subventions pour ce projet au Conseil Régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré Autorise le Maire à l'unanimité à :

- Solliciter des subventions auprès du Conseil Régional pour un montant de 34 895 € soit 50% du total des travaux hors taxes 69 790 €.
- Signer toutes les pièces nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre tous les membres.

Objet: Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités. - DE 2020 04

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments

Travaux	Montant TTC	Montant HT
Restauration des murs en pierres sèches	39 414 €	32 845 €
Aménagement de l'accès et terrassement	22 998 €	19 165 €
Grillage portail et piliers	20 970 €	17 475 €
Végétalisation du grillage de la clôture	335.50 €	305 €
TOTAL	83 737.50 €	69 790 €

Recettes	Base HT	%	Montants
Conseil Régional	69 790 €	50	34 895 €
Etat	69 790 €	20	13 958 €
Auto-financement	69 790 €	30	20 937 €
TOTAL	69 790 €	100	69 790 €

Le maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de l'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal suite à l'exposé du Maire approuve le plan de financement exposé ci-dessus:

Soit pour une base HT de 69 790 €

- Une subvention de 34 895 € du Conseil Régional (50%)
- Une subvention de 13 958 € de l'Etat (20%)
- Un auto-financement de 20 937 € (30%)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre tous les membres.

Voirie

- Chemin du Chastanier

Un habitant est venu en Mairie pour signaler le mauvais état de la route du Chastanier.

Le SIVTA est venu constater les dégâts. La route est effectivement dégradée sur une vingtaine de mètres, il y a 70 cm de retrait sous la route par endroit.

Dans l'immédiat une limitation de tonnage pour 2.5 tonnes va être mise en place, des devis ont été demandés.

Une réparation coûterait dans les 70 000 euros mais il serait possible de diviser le coût par deux en faisant des enrochements, il faudrait trouver 100m³ de remblais.

Une dérogation sera donné à Monsieur GINIER pour les 50m après le panneau.

- Lenne

Un grand escalier est très dégradé, le SIVTA refuse de le refaire car l'accès difficile oblige à un travail uniquement manuel. Une réparation partielle sur cinq-six marches est proposée.

Il y a aussi un problème de propriété autour d'un chemin de 20 mètres de long, La Mairie a demandé à un géomètre de réaliser un document d'arpentage.

Questions diverses:

Madame CHALVET informe que la commission culture organise un goûter poétique le 8 mars 2020 à MALARCE. Le thème sera le courage.

4G: L'opérateur Free cherche à installer une antenne pour la 4G pour la Vallée de Valbelle, Maurines, Hugon, Les Clèdes, le bas de Lafigère et La Blacherette.

Pour le moment, le seul lieu identifié est trop près des maisons des Clèdes et un autre emplacement est recherché.

